



Des Roulottes et des Vies

Association Aneth

Contrat de réservation

Nous vous adressons le contrat de réservation et les conditions particulières d'inscription à un séjour d'Aneth

« Des roulottes et des vies ». Nous vous remercions de nous renvoyer :

* un exemplaire signé de ces deux documents (contrat et conditions particulières)

* un chèque bancaire ou postal représentant le montant des arrhes (30%)

Vous pouvez nous joindre par téléphone ou e-mail , si vous souhaitez d'autres renseignements pour préparer votre séjour. Dans l'attente, recevez nos amicales salutations.

à renvoyer pour inscription à : **ANETH « Des Roulottes et des Vies »**
Fendrement - 56140 SAINT CONGARD

Madame, Monsieur, (nom, prénom) :

réserve (nombre) :roulotte(s)

pour (nombre de jours) :

du (date d'arrivée) :

pour (nombre de personnes) :

Adresse du locataire de la roulotte :

Téléphone :

Courriel :

Montant de la prestation :+5€ x Frais d'emplacement.....

Comment nous avez vous connus ?

Etes vous d'accord pour que l'association utilise des photos prises lors du séjour pour sa communication ?

Afin que votre réservation soit effective, veuillez joindre à ce contrat de réservation le montant des arrhes, soit 30 % du prix du séjour. Le règlement est à établir à l'ordre «Association Aneth ».

Une caution de 300 € vous sera demandée au départ.

* Équipement qu'il est préférable de prévoir : lampe de poche, duvet, chaussure de marche.

* Pensez à faire vos courses avant le départ. Prévoyez de l'eau en bouteille.

Je soussigné,, déclare avoir pris connaissance des conditions particulières d'inscription à Aneth « Des Roulottes et des vies », ci-dessous:

Fait à :, le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Des roulottes et des Vies - Association Aneth

Fendrement - 56140 SAINT-GONGARD - Contact : 06.89.80.64.01

Site : <http://desroulottesetdesvies.org> / courriel : contact@desroulottesetdesvies.org

SIRET : 508327 459 00022

Conditions particulières d'inscription à un séjour de l'association Aneth

L'adhésion

Tout participant à l'un de nos séjours est adhérent - en tant que membre usager - de l'association Aneth (adhésion gratuite).

Pour s'inscrire

Une pré-réservation se fait par téléphone ou par courriel, sa validité est de 15 jours ; sans réservation de votre part pendant ce délai, l'association se réserve le droit de la supprimer sans vous en avertir.

La réservation définitive s'effectue dès réception du contrat de réservation et du devis signé, qui vous auront été adressés à la suite de votre pré-réservation accompagnés d'un chèque d'arrhes équivalent à 30 % du prix du séjour.

La facture vous est adressée par la suite. **Son solde doit être réglé 21 jours avant le début du séjour.**

L'annulation

Si vous annulez votre séjour, seront retenus :

plus de 21 jours avant le début du séjour, il vous sera retenu 30% du prix du séjour (les arrhes versés);

Entre 21 et 15 jours avant le début du séjour, il vous sera retenu 50% du prix du séjour 50% ,

Entre 14 et 7 jours avant le début du séjour, il vous sera retenu 70% du prix du séjour

Moins de 7 jours avant le début du séjour, il vous sera retenu 100% du prix du séjour.

Aucun motif (même une raison médicale) ne peut justifier comme droit d'une annulation de séjour avec remboursement total auprès de l'association Aneth. Toutefois, les indemnités d'annulation de séjour sont inexistantes si vous trouvez un remplaçant pour le séjour.

Aucun remboursement ne sera consenti si vous décidez d'abrégé votre séjour avant la date prévue.

En cas d'événements extérieurs indépendant de sa volonté, l'association Aneth se réserve le droit d'annuler, de changer les itinéraires ou les dates prévus ; dans ce cas, vous aurez la possibilité d'annuler le séjour et les sommes versées seront alors remboursées.

Responsabilité

L'association a souscrit pour ses activités un contrat auprès de la MAIF, qui couvre la responsabilité civile.

Le locataire doit être majeur.

Il est responsable du matériel qui lui est confié. Tous dommages causés à l'attelage ou à des tiers par négligence, malveillance ou à la suite de non observation des consignes données au départ engage la responsabilité du locataire. Tous frais occasionnés devront être dédommagés.

Une caution de 300 € par roulotte/chariot est demandée au départ, en cas de dommage sur l'attelage (cheval et matériel). Elle vous sera rendue à la fin du séjour.

Les bagages sont sous la responsabilité de chaque participant ; l'association décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'objets personnels ou d'argent.

Les véhicules stationnés sur le parking ne sont pas sous la responsabilité de l'association.

La roulotte doit être rendue en bon état.

Suppléments possibles : forfait ménage de fin de séjour, location de draps pour les couchages en roulotte, location de toiles de tente et de matelas auto-gonflants.

Les réclamations ne sont admises que dans les 30 jours suivants la fin du séjour. Elles doivent être adressées par écrit au siège de l'association : Fendrement - 56140 Saint Congard.

Fait à :, le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Des roulettes et des Vies - Association Aneth

Fendrement - 56140 SAINT-GONGARD - Contact : 06.89.80.64.01

Site : <http://desroulettesetdesvies.org> / courriel : contact@desroulettesetdesvies.org

SIRET : 508327 459 00022